



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



DNB 2020

Les modifications

Compte tenu de la situation sanitaire, des aménagements des examens nationaux ont été décidés : un nouveau mode d'attribution.

ACQUISITION DU SOCLE COMMUN de connaissances, de compétences et de culture

sur 400 points

Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture, c'est ce que doit savoir votre enfant à la fin de sa scolarité obligatoire (à l'âge de 16 ans).

- Lors du **conseil de classe** du 2nd semestre, les enseignants évaluent tout ce que les élèves doivent savoir en fin de collège. **Quatre appréciations** sont possibles pour chacune des 8 composantes du socle, correspondant à un nombre de points :
 - ⇒ **maîtrise insuffisante** = 10 points
 - ⇒ **maîtrise fragile** = 25 points
 - ⇒ **maîtrise satisfaisante** = 40 points
 - ⇒ **très bonne maîtrise** = 50 points
- Des **enseignements facultatifs** (latin, grec, langues régionales...) peuvent permettre d'obtenir jusqu'à 20 points supplémentaires.

ÉPREUVES FINALES

sur deux jours les
29 et 30 juin

Remplacées par

**LA MOYENNE DES
MOYENNES
DES SEMESTRES
1 ET 2**

sur 300 points

⇒ Français : sur 100 points.

⇒ Mathématiques : sur 100 points.

⇒ Histoire-géographie-EMC : 50 points.

⇒ Sciences: 50 points

**L'assiduité est DONC obligatoire
jusqu'au 3 juillet 2020.**

Le Brevet est décerné aux élèves ayant obtenu au moins 350 points sur 700.

- A l'issue du conseil de classe du 2nd trimestre, le livret scolaire sera finalisé, vous y aurez accès pendant quelques jours afin d'en prendre connaissance et d'échanger si nécessaire avec le chef d'établissement.



- Le diplôme sera délivré par le jury académique du diplôme national du brevet. Ce jury se prononce sur le livret de l'élève.



- Les résultats du DNB seront affichés dans les établissements au plus tard le vendredi 10 juillet 2020.
- Votre diplôme sera à retirer au collège de début novembre à début décembre 2020.